

Evaluation de la valeur vénale des murs

CYCLE LOCAUX COMMERCIAUX

Objectif(s) de la formation

- La prise en compte de la spécificité de chaque marché
- Les principales méthodes d'évaluation des murs de Commerce
- Les sources de comparaison de transaction déjà réalisées

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée – 9h00 à 13h00

Date(s) de la formation

27/ 11 / 2024

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Monsieur José MARTINS

Expert immobilier

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Introduction à l'évaluation immobilière
- Méthodes traditionnelles d'évaluation
- Facteurs influençant la valeur des murs
- Techniques avancées d'évaluation
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Aspects juridiques et réglementaires
- Analyse de la valeur locative :
 - La qualité de l'emplacement
 - La qualité du local
 - Les conditions du bail
 - Notions de valeur
 - La pondération des surfaces commerciales
 - Les termes de comparaison
- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Approche par le taux d'effort locatif : Les éléments de référence
- Le taux de rendement : comment le déterminer
- Reformulation
- Questions / Vérification compréhension
- Conclusion

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de décrire les aspects déontologiques, juridiques et pratiques ainsi que la notion accessoire de l'activité ; d'exposer ce qui constitue la plus-value de l'intervention de l'avocat dans la transaction immobilière ainsi que de rédiger un mandat en transaction immobilière au regard des règles en vigueur de la profession dans le cadre spécifique de cette activité.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI 207.00 € TTC

(172,50€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 255,50 € TTC

(212,92€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17